Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260605-2026052-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 5 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026	
Date de la convocation : 28 mai 2026 Date d'affichage : 28 mai 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 17 **Nombre de votants** : 19
L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, KARP, Mrs VINCENT, MESLE, BOULMER, LOUAPRE, RIBOUCHON Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Marine MAHIEU	**Absents** : **Absents excusés :** Mr Elie JOUIN, Mr Hugo ROUSSELON **Pouvoir** : Mr Vianney LOUAPRE pour Mr Elie JOUIN Mme Marie LAVRILLOUX pour Mr Hugo ROUSSELON

➢ 2026-052/ COMMUNE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE/RASED/Convention 2026-2028

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les écoles publiques des communes d'Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Saint Médard sur Ille, Mouazé, Sens de Bretagne, Vieux Vy sur Couesnon, Saint Aubin d'Aubigné, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges ont constituées un Réseau d'Aide Spécialisé à l'Enfance en Difficulté (RASED).

La commune de Saint Aubin d'Aubigné s'engage à effectuer le paiement des dépenses et à traiter les commandes d'équipement du RASED ainsi constitué. Les autres communes partenaires s'engagent à honorer les créances ainsi constituées au profit de la commune de Saint Aubin d'Aubigné, après réception des titres de recettes émis par cette dernière.

La participation se basera sur l'objectif d'un budget de 1.50 € par élève pour le fonctionnement du RASED. Une clé de répartition du financement sera redéfinie chaque année en fonction des effectifs communiqués par l'académie de Rennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement du RASED de Saint Aubin d'Aubigné pour une durée de 3 ans soit de 2026 à 2028.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX